



Pneumatit
la vie dans
le béton

Fiche de données de sécurité

page 1 / 5

Conformément au règlement (CE) n° 1907 / 2006

Nom commercial: PNEUMATIT®

Revu le: 21.03.2018

Date de l'entrée en vigueur: 21.03.2018

Version: 1.0

Remplace: 1^{re} éd.

Pneumatit SA
Klosterplatz 1
8462 Rheinau / Suisse
T +41 (0)52/304 91 90
kontakt@pneumatit.ch
www.pneumatit.ch

1. Identificateur du produit

- 1.1 Identificateur du produit: PNEUMATIT®
Numéro de la marque: 599596
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:
Utilisations identifiées pertinentes: adjuvant pour béton
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:
Fabricant/fournisseur: Pneumatit SA
Rue: Klosterplatz 1
Pays/code postal: CH – 8462 Rheinau
Téléphone: +41(0)52 304 91 90
Adresse mail: kontakt@pneumatit.ch
Page web: www.pneumatit.ch
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:
Aucune dangerosité.

2. Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange:
Dangerosité nulle.
- 2.2 Éléments d'étiquetage:
Dangerosité nulle.
- 2.3 Autres dangers:
Aucun. Le produit ne présente aucun risque sanitaire, que ce soit en cas d'inhalation, d'ingestion, de contact avec la peau, les muqueuses ou les yeux.

3. Composition / informations sur les composants

- 3.1 Substances:
Ce produit est un mélange.
- 3.2 Mélanges:
Composition / Informations sur la fabrication et les composants:
Pneumatit® se présente sous forme liquide d'eau alcoolisée à 0.007 ‰, en dilution homéopathique (D5). Tous les composants sont totalement naturels (Concha Nautili pompilii, Os femoris Garruli glandarii, Argentum, Mercurius, Cuprum, Aurum, Ferrum, Zincum, Plumbum).
La première étape de son élaboration comporte 21 phases, parmi lesquelles l'utilisation d'un champ magnétique naturel. La seconde étape consiste en une homéopathisation en 5 temps, où à chaque fois une part de la substance de départ est diluée et dynamisée dans 9 parts d'eau.
Le produit fini, en soi incolore, est ensuite teinté avec l'additif alimentaire E132 (indigotine).
Aucun emploi de solvants ni d'autres substances douteuses quant à leur toxicité chimique.
Pneumatit® est chimiquement inerte et correspond à de l'eau:

pH	6,95
chlorures (mg/l)	40
sulfates (mg/l)	100
plomb (mg/l)	< 0,01
zinc (mg/l)	0,015



Pneumatit
la vie dans
le béton

Fiche de données de sécurité

Seite 2 / 5

Conformément à règlement (CE) n° 1907 / 2006

Nom commercial: PNEUMATIT®

Revu le: 21.03.2018

Date de l'entrée en vigueur: 21.03.2018

Version: 1.0

Remplace: 1^{re} éd.

Na ₂ O équivalents (mg/l)	64
carbone total (mg/l)	54

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours:

Pneumatit® est sans danger et ne nécessite pas de mesures de premiers secours en cas de contact.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Aucun.

4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et de traitements particuliers nécessaires:

Sans objet.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Agents extincteurs:

Pneumatit® n'est pas inflammable, pas combustible et ne réagit avec aucune autre substance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Aucun.

5.3 Conseils aux pompiers:

Aucun. Pneumatit® n'est ni inflammable ni combustible.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence:

Aucune.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Aucune.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Aucun nettoyage particulier n'est nécessaire.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Aucune mesure n'est nécessaire.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:

Aucune mesure n'est nécessaire.

Pour le maintien de la qualité du produit: stocker au frais, à l'abri du gel et de la lumière.

7.3 Utilisations finales spécifiques:

Veuillez trouver de plus amples informations dans notre déclaration de performance et nos modes d'emploi.

8. Limitation et surveillance de l'exposition / équipement individuel de protection

8.1 Paramètre de contrôle:

Aucun.

8.2 Limitation et contrôle de l'exposition / équipement individuel de protection:

Aucune mesure de protection, ni générale ni personnelle, n'est nécessaire.



Pneumatit
la vie dans
le béton

Fiche de données de sécurité

Seite 3 / 5

Conformément à règlement (CE) n° 1907 / 2006

Nom commercial: PNEUMATIT®

Revu le: 21.03.2018

Date de l'entrée en vigueur: 21.03.2018

Version: 1.0

Remplace: 1^{re} éd.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Apparence extérieure:

- Aspect: liquide clair légèrement bleuté
- Odeur: inodore.

Informations concernant la sécurité:

- Aucune.

9.2 Autres informations:

Pneumatit® est chimiquement inerte et correspond à de l'eau.

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:

Aucune.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3 Réactions dangereuses:

Aucune.

10.4 Conditions à éviter:

Aucune.

10.5 Matières incompatibles:

Aucune.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Aucun.

11. Informations toxicologiques

11.1 Effets toxicologiques:

Étant donné que Pneumatit® correspond à de l'eau sur le plan physico-chimique et est inerte, il n'est en aucune façon actif ou dangereux sur le plan toxicologique. Cela concerne l'ensemble des paramètres significatifs comme: effet corrosif ou irritant sur la peau, lésions ou irritations oculaires, sensibilisation des voies et muqueuses respiratoires, mutagénicité des cellules reproductrices, cancérogénicité, toxicité pour la reproduction, toxicité spécifique pour un organe cible en cas d'expositions uniques ou répétées, danger d'aspiration.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité:

Aucune.

12.2 Persistance et dégradabilité:

Indiquées.

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Aucun.

12.4 Mobilité dans le sol:

S'infiltré sans danger.



Pneumatit
la vie dans
le béton

Fiche de données de sécurité

Seite 4 / 5

Conformément à règlement (CE) n° 1907 / 2006

Nom commercial: PNEUMATIT®
Revu le: 21.03.2018 Date de l'entrée en vigueur: 21.03.2018
Version: 1.0 Remplace: 1^{re} éd.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:
Conformément aux présentes données, les critères de classement comme PBT ou vPvB ne sont pas remplis.

12.6 Autres effets néfastes:
Aucun.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthode de traitement des déchets:
Sans problème. Le produit est biologiquement pur, est de qualité alimentaire et ne comporte aucun danger pour l'environnement.
Même les emballages non nettoyés peuvent être apportés au recyclage.

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU:
Sans objet. Le produit ne contient aucune substance dangereuse.

14.2 Nom d'expédition de l'ONU:
Sans objet.

14.3 Classe de danger pour le transport:
- ADR/RID (terrestre): Matière non dangereuse
- IMDG/UN (maritime): Matière non dangereuse
- ICAO/IATA-DGR (aérien): Matière non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage:
Aucun.

14.5 Dangers pour l'environnement:
Signalétique de substances dangereuse pour l'environnement:
- ADR/ RID / code IMDG: non
- ICAO/TI / IATA-DGR: non

14.6 Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur:
Aucune. Voir rubriques 6 – 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC:
La livraison ne se fait qu'en conditionnements appropriés et autorisés par la législation sur les transports.
- Catégorie de pollution (X, Y ou Z): non fixée
- Type de bateau (1, 2 ou 3): non fixée

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:
Pneumatit® n'est pas soumis aux prescriptions européennes ou nationales particulières (dangerosité pour l'eau, règles techniques pour substances dangereuses, règlement sur les solvants, etc.). Pneumatit® est chimiquement inerte, non toxique et sans solvant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:
Pneumatit® n'a été soumis à aucune évaluation particulière de la sécurité chimique.



Conformément à règlement (CE) n° 1907 / 2006

Nom commercial: PNEUMATIT®

Revu le: 21.03.2018

Date de l'entrée en vigueur: 21.03.2018

Version: 1.0

Remplace: 1^{re} éd.

16. Autres informations

16.1 Modifications de la version précédente:

C'est la première version.

16.2 Bibliographie:

Règlements:

- Règlement REACH (CE) no 1907/2006 modifié par règlement (CE) 2017/1000
- Règlement CLP (CE) no 1272/2008 modifié par règlement (CE) 2017/776

16.3 Acronymes:

ADR	Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par la route
AwSV	Règlement sur les installations destinées à la manipulation de substances dangereuses pour l'eau
BImSchV	Règlement pour l'application de la loi fédérale sur la protection contre les immissions
CAS	Chemical Abstracts Service
DIN	Norme de l'Institut de Normalisation Allemand
EC	Concentration effective
EG	Communauté Européenne
EN	Norme européenne
IATA-DGR	International Air Transport Association-Dangerous Goods Regulations
IBC-Code	Code internationale pour la construction et l'équipement de bateaux destinés à transporter en vrac des produits chimiques dangereux
ICAO-TI	International Civil Aviation Organization-Technical Instructions
IMDG-Code	International Maritime Code for Dangerous Goods
ISO	Norme de l'Organisation Internationale de normalisation
IUCLID	International Uniform Chemical Information Database
LC	Concentration létale
LD	Dose létale
log Kow	Coefficient de partage octanol / eau
MARPOL	Maritime Pollution Convention = convention pour la prévention de la pollution marine par les navires
OECD	Organisation for Economic Co-operation and Development
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
RID	Règlement pour le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
TRGS	Règles techniques pour les substances dangereuses
UN	United Nations (ONU)
VOC	Volatile Organic Compounds (Composés Organiques Volatils)
vPvB	très persistant et très bioaccumulable
VwVwS	Règlement de la gestion de substances dangereuses pour l'eau
WGK	Classe de dangerosité pour l'eau (Wassergefährdungsklasse)